Vous vous reconnaissez dans ces profils d'exploitants ?

- Je suis débordé
- J'aimerais me concentrer sur certaines tâches plutôt que d'autres
- J'ai identifié des besoins de main d'oeuvre mais je ne souhaite pas être employeur
- J'ai besoin d'une personne qualifiée mais pas forcément à temps complet
- J'ai des pointes de travail à surmonter durant des travaux saisonniers
- J'ai occasionnellement des besoins d'appoint de main d'oeuvre
- Je cherche à dégager du temps pour revoir ma stratégie d'entreprise

La solution : l'emploi partagé !

Dans un contexte difficile, en perpetuel mutation, il est nécessaire de valoriser au mieux ses outils, de se dégager du temps pour réfléchir aux nouvelles orientations de son exploitation.
Vous souhaitez **recruter un salarié** mais pas forcément à temps complet et vous hésitez car le coup est élevé ? Pour ce faire, nous vous proposons **un outil adapté à vos besoins :**

Le Groupement d'Employeurs

Une solution pour répondre à un besoin en main d'oeuvre qualifiée

Informations & Contacts

TERRES de métiers

TERRES de métiers

Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50009 SAINT-LÔ Cedex

Tel : 02.33.06.46.58
direction@terresdemetiers.fr

Pour rencontrer nos animatrices, contactez le 06 45 14 62 71 pour le maraichage ou le 02 33 06 48 74 pour l'élevage

RÉGION NORMANDIE

Retrouvez nous sur **www.terresdemetiers.fr**

Suivez-nous sur :

Création TERRES de Métiers • Crédits photos : Fotolia, Freepik • Caricature Philippe Tastet • Edition Aout 2017

TERRES d'emploi

L'emploi en toute sérénité

L'emploi partagé en milieu rural

Une solution de développement pour votre entreprise !

TERRES d'emploi

Qu'est ce que le temps partagé ?

L'emploi à temps partagé au sein de Terre d'Emploi permet aux adhérents de bénéficier d'**un complément de main d'oeuvre sur leur entreprise agricole.** Pour l'adhérent, cela signifie prendre à disposition un salarié à temps choisi sur une saison, une période ou à l'année.

Son objectif ?

Mettre à la disposition de ses membres, un ou des salariés en **fonction des besoins** de chacuns sur la Manche et départements limitrophes.

Quel fonctionnement ?

Nous évaluons avec vous **vos besoins** de main d'oeuvre selon les différentes tâches à déléguer.
Une fois les droits d'adhésion acquittés, l'entreprise **bénéficie des services de TERRES d'Emploi** qui gère : le **recrutement** du salarié, sa **rémunération,** les **déclarations sociales** et le **suivi administratif.** L'entreprise adhérente reçoit une facture mensuelle suivant le temps passé par le salarié.

Quelles entreprises peuvent être adhérentes ?

- Exploitations et entreprises du secteur agricole
- Collectivités territoriales

Comment adhérer ?

Simple et rapide, l'adhésion se réalise par le règlement d'une cotisation annuelle.

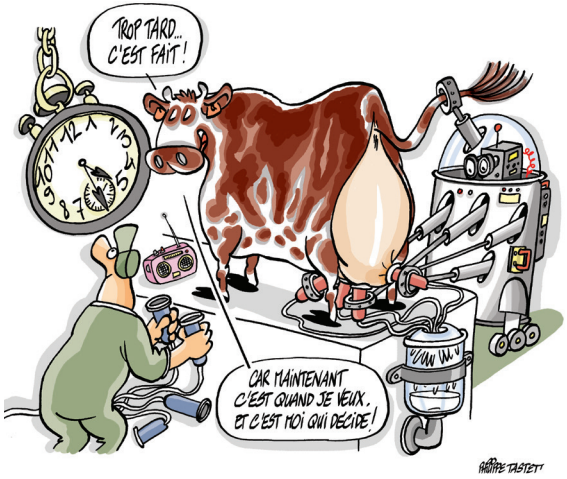

LES AVANTAGES :

Le groupement d'employeur vous propose des compétences à la carte et gère tout l'environnement administratif !

- Se **libérer du temps** : développement d'activité, besoins de temps, ...
- Prendre à disposition **partiellement ou à plein temps** de nouvelles compétences à la carte
- **Se décharger des démarches administratives** liées à l'embauche : recrutement, déclaration MSA, contrat de travail, bulletins de salaire, paie, arrêt de travail
- **Réduction des coûts** : facturation au réel suivant le profil du salarié et le temps passé sur l'exploitation
- Assurer **la pérennité de l'exploitation** en fidélisant les salariés
- **Alléger les astreintes** : se dégager du temps

Témoignages :

Ils ont été convaincus !

Mr Marie

«Nous sommes 4 exploitants de polyculture élevage (lait, volaille, céréales) situés dans un rayon de 15Km. Nous avions chacun identifié un besoin de main d'oeuvre sur nos exploitations, mais nous ne savions pas comment organiser tout cela. Le Groupement d'Employeurs nous a permis d'organiser le planning du futur salarié et lui offrir à nous 4 un temps plein. Le GE gère toute la partie administrative : embauche, déclaration MSA, bulletin de salaire mensuel...
Après un an, nous sommes tous satisfaits de cette solution qui nous permet aussi de nous rencontrer entre voisins et de se sentir moins seul sur nos exploitations.»

Mr Joubert

«J'ai fait appel au Groupement d'Employeurs car j'avais identifié un besoin de me dégager du temps pour résoudre certains problèmes techniques sur mon exploitation et dégager du temps personnel pour profiter de ma famille.»